



Offices de
Tourisme
de France

OFFICE DE TOURISME
PICARDIE VERTE ET SES VALLÉES

FORMULAIRE DE RÉSERVATION - CONTRAT GROUPES Excursions, circuits et visites guidées

Pour les visites guidées en groupes, la réservation est obligatoire. Les réservations seront traitées le plus rapidement possible ; la confirmation n'est pas immédiate mais vous parviendra dans les meilleurs délais. Tout souhait de modification de programme devra être vu préalablement avec l'office de tourisme, le client ne doit pas contacter directement le(s) site(s), sauf accord préalable de l'office de tourisme.

**Afin de prendre en compte votre réservation, veuillez compléter les informations ci-dessous.
Sans réponse de votre part dans les délais, ce contrat sera automatiquement annulé.**

A SAVOIR

- Les visites sont proposées à la base en langue Française.
- Un acompte de 30% est demandé à la réservation (sauf pour les collectivités qui peuvent régler par mandat administratif).
- Le nombre définitif de participants est à communiquer à l'office de tourisme 8 jours avant la sortie. *Toute modification d'effectif est à signaler et soumettre dans les délais à l'Office de Tourisme (sous réserve d'acceptation). N'oubliez pas d'inclure votre chauffeur dans le chiffre communiqué.*
- La facture est envoyée en général sous un mois, après la sortie, pour règlement du solde.

Gratuité(s) : pour le chauffeur d'autocar + 1 gratuité supplémentaire à partir de 36 payants.

A retourner à :

OFFICE DE TOURISME DE LA PICARDIE VERTE ET SES VALLÉES
20 rue du logis du Roy 60380 GERBEROY
Tél. +33 (0)3.44.46.32.20 - Email : ot.picardieverte@wanadoo.fr
N° SIRET : 38091195860029

Délai de réponse :

07/01/2022

Dossier n° :

***109**

ORGANISME / ETABLISSEMENT

NOM *	Mairie de Villeparisis		
Adresse *	32 rue de Ruzé		
	0		
Code Postal *	77270	Ville *	VILLEPARISIS
	Si la facture doit être envoyée à l'adresse ci-dessus cochez cette case (sinon préciser l'adresse) : <input type="checkbox"/>		
Tél. *	01 64 27 07 95		
Email	senioranimation@mairie-villeparisis.fr		

* champs obligatoires

RESPONSABLE DU GROUPE

Je soussigné(é) (Prénom / NOM) * : Frédéric BOUCHE représentant officiellement le groupe, confirme par la présente la réservation des prestations indiquées dans ce formulaire de réservation.

Fonction	Maire		
Adresse personnelle *	32 rue de Ruzé		
	0		
Code Postal *	77270	Ville *	VILLEPARISIS
Téléphone fixe*	01 64 27 07 95		
Téléphone portable *	06 17 54 88 64	← pour pouvoir être contacté en cas d'imprévu le jour de la sorti	
Email personnel :	senioranimation@mairie-villeparisis.fr		

Le responsable est l'unique intermédiaire qui avertira, ou sera averti par nos services, pour signaler tout changement concernant le déroulement de la journée. Le client s'engage à régler la prestation, sur présentation de la facture qui lui sera envoyée.

COMPOSITION DU GROUPE

NOMBRE DE PARTICIPANTS ESTIMÉS (préciser)

Adultes et seniors *	30 personnes + 1 accompagnatrice
Enfants * (préciser l'âge) :	
Chauffeurs de car *	2

MOYEN DE TRANSPORT

<input checked="" type="checkbox"/>	Autocar - compagnie : DANCHE GRAS TRANSEDEV
<input type="checkbox"/>	Véhicules personnels
<input type="checkbox"/>	Autre

L'Office de Tourisme Picardie Verte et ses Vallées 20 rue du Logis du Roy 60380 Gerberoy, France, représenté par Robert PORQUIER, président, a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM060130004. La garantie financière est apportée par l'APST 15 avenue Carnot 75017 Paris, France. L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Groupama Paris-Val de Loire, 161 avenue Paul Vaillant Couturier, 94250 Gentilly, France.

077-217705144-20230120-23_07484-AU
Date de télétransmission : 20/01/2023
Date de réception préfecture : 20/01/2023

PROGRAMME ET PRESTATIONS

Date	Mardi 07 février 2023	
Horaires	Descriptif	
10h00 - 12h00	MOLIENS - KINDY PROJECT: Les Chaussettes, un textile qui parle à tous et qui ne se cachent plus ! Charles ou Cindy votre guide vous fait pénétrer dans les coulisses de son site industriel, voir le processus de fabrication d'hier et d'aujourd'hui, découvrir le savoir-faire de l'entreprise, des matières, du fil à la boutique, les chaussettes n'auront plus de secrets pour vous. Lieu de rendez-vous: 37 rue des Bonnetiers 60220 Moliens	
12h30 - 14h30	LA TABLE DE LAURENT 1 Apéritif : Kir 1 Entrée : <input checked="" type="checkbox"/> Tatin de Tomates Crème Mozzarella ou <input type="checkbox"/> Cassolette de la Mer ou <input type="checkbox"/> Timbale Gourmande 1 Plat principal : <input type="checkbox"/> Tournedos de Cochon sauce Neufchâtel ou <input checked="" type="checkbox"/> Escalope à la Normande et ses Petits Légumes ou <input type="checkbox"/> Dos du Poisson Portion de Fromage : Deux sortes de Fromages et salades 1 Dessert : <input type="checkbox"/> Cake à la Pomme ou <input checked="" type="checkbox"/> Parfait Framboise ou <input type="checkbox"/> Tarte Tatin Boissons : ¼ de Vin et 1 Café Rendez-vous: 21 rue de la Paix 60220 Formerie	
15h00 - 16h30	CHOQUEUSE-GREMEVILLERS (fromagerie) : Visite guidée de la fromagerie par Anselme ou son collaborateur qui vous guide vers la salle de fabrication jusqu'à la cave pour l'affinage. Leurs spécialités fromagères à base de lait cru de vache n'auront plus de secret pour vous. Pour terminer la visite, Anselme vous propose une dégustation des fromages fabriqués à la ferme, tels que le Bray Picard, la tomme au foin, la tomme au cidre, accompagné d'un verre de cidre. Petit + la boutique à la ferme sera ouverte. (Vous êtes dans une ferme typique de la Picardie Verte, prévoir de se chauffer en conséquence). Lieu de rendez-vous : 2 rue Alexis Maillet - HAMEAU DE CHOQUEUSE - 60380 Grémévillers - Stationnement des cars - au niveau de l'arrêt des cars juste en face de l'entrée de la ferme	

Base : (nombre de participants requis)	TARIF PAR PERSONNE - Base de 20 participants	€	39,50
	Ce tarif ne comprend pas l'Assurance Annulation	€	-

Ce prix ne comprend pas : le transport, les suppléments éventuels, les assurances, l'accompagnement à la journée, les dépenses personnelles.

Le signataire du formulaire de réservation est responsable de son groupe, et doit prévoir à l'avance au moins «un accompagnateur» par tranche de 25 participants, ceci afin de veiller à la sécurité et au respect des consignes lors de la sortie.

Pour les repas, choix unique pour l'ensemble des participants, sauf régimes alimentaires spécifiques à nous signaler avant la sortie. Le chauffeur dispose du même menu que le groupe. Menus susceptibles de modifications selon la saison et les approvisionnements.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 01/09/2019	
<p>Art.1^{er} – PREAMBULE Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, organisme local de tourisme, prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre d'Atout France et d'ADN Tourisme, et ses clients.</p> <p>Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1^{er} juillet 2019. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.</p> <p>Art. 2 – DEFINITIONS Vendeur : désigne l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention et les territoires limitrophes conventionnés.</p> <p>Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.</p> <p>Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.</p> <p>Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.</p> <p>Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.</p> <p>Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.</p> <p>Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.</p> <p>Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.</p> <p>Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).</p> <p>Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.</p> <p>Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : https://agenda-picardie-verte-vallees.jmdo.com/fgpd/</p> <p>Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE 3.1 – PORTEE Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.</p> <p>3.2 - MODIFICATIONS Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-</p>	<p>Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être acceptée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques (intempéries, tempêtes, canicules...), les conditions hydrologiques (crues, inondations...), les cas de grèves des moyens de transports en commun (car...), crise sanitaire (covid-19...).</p> <p>Clientèles individuelles</p> <p>Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation</p> <p>Frais de résolution</p> <p>Circonstance exceptionnelle et inévitable</p> <p>Remboursement intégral</p> <p>Plus de 30 jours</p> <p>90% du prix de la prestation</p> <p>De 30 à 22 jours</p> <p>10% du prix de la prestation</p> <p>De 21 à 8 jours</p> <p>25% du prix de la prestation</p> <p>De 7 à 2 jours</p> <p>75% du prix de la prestation</p> <p>Moins de 2 jours</p> <p>90% du prix de la prestation</p> <p>Non présentation</p> <p>Aucun remboursement</p> <p>Individuel au sein d'un groupe</p> <p>Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation</p> <p>Frais de résolution</p> <p>Circonstance exceptionnelle et inévitable</p> <p>Remboursement intégral</p> <p>Plus de 30 jours</p> <p>00% du prix de la prestation</p> <p>De 30 à 22 jours</p> <p>10% du prix de la prestation</p> <p>De 21 à 8 jours</p> <p>25% du prix de la prestation</p> <p>De 7 à 2 jours</p> <p>75% du prix de la prestation</p> <p>Moins de 2 jours</p> <p>90% du prix de la prestation</p> <p>Non présentation</p> <p>Aucun remboursement</p> <p>Totalité du groupe</p> <p>Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation</p> <p>Frais de résolution</p> <p>Circonstance exceptionnelle et inévitable</p> <p>Remboursement intégral</p> <p>Plus de 30 jours</p> <p>00% du prix de la prestation</p> <p>De 30 à 22 jours</p> <p>10% du prix de la prestation</p> <p>De 21 à 8 jours</p> <p>25% du prix de la prestation</p> <p>De 7 à 2 jours</p> <p>75% du prix de la prestation</p> <p>Moins de 2 jours</p> <p>75% du prix de la prestation</p>

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230120-23_07484-AU
 Date de télétransmission : 20/01/2023
 Date de réception préfecture : 20/01/2023

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR
 Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 8 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la première autocar avec chauffeur. Les journées présentées dans le catalogue sont cumulables. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées peut, sur demande, réserver un lieu et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 et après.

gratuité supplémentaire est octroyée au-delà de 35 participants pour les forfaits journée. Cette gratuité ne s'applique pas aux courts séjours. Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs de l'ordre de 5% maximum du prix des prestations. Suppléments : Toutes les prestations non prévues dans les descriptions de la brochure seront facturées en supplément sur place après accord avec le client (boisson supplémentaire, accompagnateur, plat supplémentaire, visite guidée en langue étrangère...). Guide : Tous les programmes proposés par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées incluent les services de Guides locaux, salariés et professionnels.

Menus : Les menus prévus dans les programmes d'une journée sont des suggestions. La liste complète des menus est jointe au contrat. Le menu choisi par le client est soumis à la disponibilité du restaurateur. Retard : Tout retard éventuel devra être indiqué par téléphone à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, au plus tard 1 heure avant l'horaire effectif de déroulement des prestations prévues. Les visites seront alors, en fonction de la disponibilité du guide et du déroulement de la journée, soit maintenues dans leur intégralité, soit écourtées, soit annulées. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées ne saurait être tenu pour responsable du non déroulement d'une ou de l'ensemble des prestations du fait d'un retard du client sur l'horaire indiqué sur le contrat (programme définitif). En effet, nos programmes sont dépendants des horaires et jours d'ouverture de musées, monuments et divers lieux de visites. Les prestations non consommées au titre de ce retard du client resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Autocars : Pour les visites en autocar, les tarifs s'entendent pour les groupes fournissant leur propre autocar autorisé avec chauffeur. Les journées présentées dans le catalogue sont cumulables. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées peut prendre en charge l'organisation de l'hébergement. Les brochures et les photographies ne sont pas contractuelles.

Art.16 – ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT
 Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48h avant la date de début de séjour, faute de quoi aucun remboursement sera accordé.

BON POUR ACCORD

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de réservation de l'office de tourisme et les accepte.

La réservation ne sera effective qu'après versement de 30% du montant total de la sortie (sauf règlement par mandat administratif).

- ou Je joins un chèque de 355,50 € euros d'acompte. (Ordre Office de Tourisme)
- ou Je règle l'acompte par virement bancaire.
- ou Je réglerai l'intégralité de la prestation par mandat administratif après la sortie.

↳ Pour un mandat administratif : Faire attester votre responsable (trésorier, comptable...) du futur paiement. Nous transmettre une copie de votre document interne (bon de commande).

Je souhaite prendre l'assurance annulation : Oui Non (option payante, nous consulter).

La signature entraîne l'entière acceptation des conditions de ventes.



Et pour mieux vous servir, nous appartenons au réseau professionnel de la Destination Oise. A travers des valeurs et des engagements communs, nos conseillers commerciaux sauront vous apporter leur expertise et la garantie de la qualité des prestations de la journée que nous aurons concoctée au fil de nos

CONFIRMATION DU CONTRACTANT

Fait à (lieu) : Villeparisis

NOM/Prénom : M. Bouche Frédéric Maire

Date : 14/01/22. Lu et approuvé

Mention "lu et approuvé"

▲ Signature et cachet ▲

Tout professionnel en situation de retard de paiement d'une facture, doit de plein droit, outre des pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Le taux des pénalités exigibles en cas de non-paiement à la date de règlement inscrite sur la facture est de 1% par mois.

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230120-23_07484-AU
 Date de télétransmission : 20/01/2023
 Date de réception préfecture : 20/01/2023